

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

OBJET : 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU QUARTIER D'OZON – Partenariat avec les entreprises et les associations

Mesdames, Messieurs,

Avec le 50^{ème} anniversaire du quartier d'Ozon célébré en 2010, Châtellerault a souhaité poursuivre la tradition festive de la ville en créant tout au long de l'année 2010 des animations conviviales et populaires, telles que « La Grande Lessive » organisée au mois de mars et la fête du quartier les 28 et 29 mai 2010.

Dans le cadre de ces manifestations, et pour toutes les animations qui seront programmées cette année pour célébrer cet anniversaire, la commune de Châtellerault pourra être amenée à contracter des conventions de partenariat avec des entreprises et des associations, notamment les Grands Moulins d'Ozon et l'association ACCORD.

* * * * *

CONSIDERANT que deux types de partenariat sont prévus :

- partenariats basés sur un apport financier (en contrepartie d'une présence visuelle du partenaire sur les supports de communication et d'un espace de visibilité sur le site de la manifestation, le partenaire s'engage à verser à la commune une compensation financière),
- partenariats basés sur des prestations, valorisées ou non, (en contrepartie d'une présence visuelle du partenaire sur les supports de communication et/ou d'un espace de visibilité sur le site de la manifestation, le partenaire s'engage à offrir à la commune une prestation de services ou des marchandises ayant une valeur marchande),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire à signer toutes les conventions de partenariat contractées dans le cadre de la manifestation « 50^{ème} ANNIVERSAIRE DU QUARTIER D'OZON ».

Le montant des recettes correspondantes sera imputé sur la ligne budgétaire 023 / 7788 / 1100

Le montant des dépenses correspondantes sera imputé sur la ligne budgétaire 820.23/2515/ OP102 / 4600

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 07/10/2010 n° 2738
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS